

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2503

23 décembre 2009

### SOMMAIRE

<b>Abralux S.A.</b> .....	<b>120120</b>	<b>HBLT S.A.</b> .....	<b>120121</b>
<b>Aerospace Services S.A.</b> .....	<b>120144</b>	<b>Honestas Holding S.A.</b> .....	<b>120132</b>
<b>Albion 3 S.à r.l.</b> .....	<b>120133</b>	<b>I.C.O.E. International S.A.</b> .....	<b>120118</b>
<b>Alford Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>120098</b>	<b>IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A.</b> .....	<b>120141</b>
<b>Allianz Global Investors Fund</b> .....	<b>120143</b>	<b>Immowa</b> .....	<b>120121</b>
<b>AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>120123</b>	<b>Immowa</b> .....	<b>120121</b>
<b>Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.</b> .....	<b>120143</b>	<b>Inflight Services Partner</b> .....	<b>120104</b>
<b>Belvall Capital S.A.</b> .....	<b>120142</b>	<b>Les Résidences d'Howald S.A.</b> .....	<b>120120</b>
<b>Boutique Marianne Sàrl</b> .....	<b>120120</b>	<b>Libertim Luxembourg S.A.</b> .....	<b>120104</b>
<b>Brignier International S.A.</b> .....	<b>120141</b>	<b>Meetings, Translations &amp; Incentives Services S.A.</b> .....	<b>120114</b>
<b>Building Consult S.A.</b> .....	<b>120136</b>	<b>Oloron S.A.</b> .....	<b>120135</b>
<b>Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l.</b> .....	<b>120142</b>	<b>Rusta S.à r.l.</b> .....	<b>120122</b>
<b>Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl</b> .....	<b>120142</b>	<b>Rusta S.à r.l.</b> .....	<b>120122</b>
<b>Burberry Luxembourg (No.5) Sàrl</b> .....	<b>120143</b>	<b>Sofinex S.A.</b> .....	<b>120140</b>
<b>Chadwick Lending (Lux), S.à r.l.</b> .....	<b>120118</b>	<b>Statuto Lux Holding S.à r.l.</b> .....	<b>120122</b>
<b>Corner Land S.A.</b> .....	<b>120140</b>	<b>Syrval S.A.</b> .....	<b>120135</b>
<b>Domaine Bredimus S.A.</b> .....	<b>120141</b>	<b>Tertio S.A.</b> .....	<b>120123</b>
<b>E.B. Trans S.A.</b> .....	<b>120144</b>	<b>Tompkins Square Park S.à r.l.</b> .....	<b>120103</b>
<b>Edishare S.A.</b> .....	<b>120134</b>	<b>Treshold Eagle S.A.</b> .....	<b>120126</b>
<b>Elara S.A.</b> .....	<b>120141</b>	<b>Treshold Eagle S.A. - SPF</b> .....	<b>120126</b>
<b>Energus Trading S.A.</b> .....	<b>120104</b>	<b>TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à r.l.</b> .....	<b>120130</b>
<b>Exclusive Belge S.A.</b> .....	<b>120136</b>	<b>TS Nautilus (Westend Carree) S.à r.l.</b> ..	<b>120133</b>
<b>Fidex Audit S.à r.l.</b> .....	<b>120136</b>	<b>Waru S.à r.l.</b> .....	<b>120122</b>
<b>Fiesta S.A.</b> .....	<b>120144</b>	<b>Watson Pharma Holding S.à r.l.</b> .....	<b>120105</b>
<b>Finloc Investments S.A.</b> .....	<b>120141</b>	<b>Wendigo Sàrl</b> .....	<b>120144</b>
<b>Fondal S.A.</b> .....	<b>120130</b>	<b>WP Roaming Holdings S.A.</b> .....	<b>120114</b>
<b>Gouts et Saveurs S.A.</b> .....	<b>120115</b>		

**Alford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 149.488.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Quebec Nominees Limited, a company duly incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

here represented by Christine Valette, lawyer, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Alford Luxembourg S. à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the following year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2009.

#### *Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - a) Mr Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - b) Ms. Johanna van Oort, born on 28 February 1967, at Groningen, Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - c) Mr. Jorrit Cromptoets: lawyer, born in Voorst (the Netherlands) on May 16<sup>th</sup>, 1976, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Christine Valette, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Alford Luxembourg S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

*Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparant ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CINQ ENTS (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) Monsieur Frank Walenta, juriste, né le 2/02/1972 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- b) Mme Johanna van Oort, juriste, né le 28/02/1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- c) Monsieur Jorrit CROMPVOETS, juriste, né à Voorst (Pays-Bas), le 16 mai 1976, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48426. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152125/303.

(090184269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Tompkins Square Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 113.281.

*Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 30 septembre 2009*

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 30 septembre 2009, l'associé QVT Fund LP a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à Moselle Parc S.à r.l, ayant son adresse professionnelle au Hilton Tower 9A, 12 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg comme suit:

- 50 parts sociales de classe A "tracker"
- 50 parts sociales de classe B "tracker"
- 50 parts sociales de classe C "tracker"
- 50 "Anteile der Kategorie D"
- 50 "Anteile der Kategorie E"

- 50 "Anteile der Kategorie F"  
- 50 "Anteile der Kategorie G"  
- 50 "Anteile der Kategorie H"  
Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009153058/21.

(090185507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Inflight Services Partner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 98.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 01.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

Cabexco

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2009152126/15.

(090184383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Energus Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 01.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

Cabexco

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2009152127/15.

(090184382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Libertim Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 55.776,06.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.611.

Par voie de résolutions de l'associé unique de la Société en date du 20 novembre 2009, il en résulte les décisions suivantes:

1. Le mandat d'administrateur de Mr Dirk Ruppert a pris fin avec effet au 29 septembre 2009;
2. Le mandat d'administrateur de Mr David Nelson Bradford a pris fin avec effet au 29 septembre 2009;
3. Mr Oliver May, avec adresse professionnelle sis au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été nommé en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 29 septembre 2009 et pour une durée indéterminée;
4. Mlle Alexandra Dimitrijevic, avec adresse professionnelle sis au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été nommée en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 29 septembre 2009 et pour une durée indéterminée;
5. Mr Benjamin Penaliggon, avec adresse professionnelle sis au 1-3 Strand, Grand Buildings, WC2N 5HR, Londres, Royaume-Uni, a été nommé en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 29 septembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

*Pour Libertim Luxembourg S.A.*

Alexandra Dimitrijevic

*Administrateur*

Référence de publication: 2009152585/24.

(090184712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.489.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Watson Pharmaceuticals Inc., a company incorporated and organised under the laws of the State of Nevada, United States of America, with registered office at 311 Bonnie Circle, Corona, California 92880, United States of America, and listed on the New York Stock Exchange under the ticker symbol WPI,

hereby represented by Mrs Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 29, 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Watson Pharma Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital**

5.1 The share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers**

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers**

##### **8.1 Powers of the Board**

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

##### **8.2 Procedure**

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers and at least one Class A Manager present or

represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) (or its foreign currency equivalent) by the sole signature of one Class B Manager, and (ii) in all other matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

## Art. 9. Liability of the managers

9.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

#### 10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

#### 10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### Art. 11. Sole shareholder

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 12. Financial year and approval of annual accounts

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises**

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation**

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

#### **Art. 16. General provisions**

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2010.

120109

*Subscription and Payment*

Watson Pharmaceuticals Inc., represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000).

The amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400 (one four hundred euro).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following physical persons are appointed as Class A Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Paul M. BISARO, President and Chief Executive Officer, born on February 1, 1961 in Michigan, United States of America, with professional address at 311 Bonnie Circle, Corona, California 92880, United States of America; and

- Mr David A. BUCHEN, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, born on June 20, 1964 in New Jersey, United States of America, with professional address at 311 Bonnie Circle, Corona, California 92880, United States of America.

2. The following physical persons are appointed as Class B Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Martinus C.J. WEIJERMANS, Deputy managing director of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., born on August 26, 1970 in 's-Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Patrick L.C. VAN DENZEN, Team leader of the legal department of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., born on February 28, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Watson Pharmaceuticals Inc., une société, constituée et régie par les lois de l'Etat de Nevada, Etats-Unis de l'Amérique, dont le siège social se situe à 311 Bonnie Circle, Corona, Californie 92880, Etats-Unis de l'Amérique, et cotée au New York Stock Exchange sous le symbol WPI,

Ici représentée par Me Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Watson Pharma Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital**

5.1 Le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance

##### 8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants et au moins un Gérant de Classe A présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2.8 Le Conseil peut, à sa discrétion et sous réserve du meilleur intérêt de la Société, mettre à disposition des actionnaires et des créanciers de la Société toutes informations et/ou tous documents concernant la Société et ses opérations y compris les informations liées aux décisions prises par le Conseil, et suivant ce qui lui semble approprié.

##### 8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière n'excédant pas un montant de dix mille dollars américains (USD 10.000) (ou son équivalent en devise étrangère) par la signature individuelle du Gérant de Classe B, et (ii) pour toutes autres matières, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

##### 10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 11. Associé unique**

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels**

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises**

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices**

14.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - liquidation

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 16. Dispositions générales

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Watson Pharmaceuticals Inc., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000).

Le montant de cent mille dollars américains (USD 100.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.400.- (mille quatre cents euros).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes morales suivantes sont nommées Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Paul M. BISARO, President and Chief Executive Officer, né le 1<sup>er</sup> février 1961 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 311 Bonnie Circle, Corona, Californie 92880, Etats-Unis d'Amérique; and

- Mr David A. BUCHEN, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, né le 20 juin 1964 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 311 Bonnie Circle, Corona, Californie 92880, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes physiques suivantes sont nommées Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Martinus C.J. WEIJERMANS, Deputy managing director of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., né le 26 août 1970 à La Haye, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

- Mr Patrick L.C. VAN DENZEN, Team leader of the legal department of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., né le 28 février 1971 à Geleen, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41027. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152128/496.

(090184276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

#### **Meetings, Translations & Incentives Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8015 Strassen, 3, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 53.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 01.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2009152129/15.

(090184379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

#### **WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 novembre 2009 que l'assemblée a constaté la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- M. Vince Tallent avec effet au 31 août 2008;
- M. Martin Lippert avec effet au 6 mai 2009;
- Mme Bilge Ogut avec effet au 21 septembre 2009; et
- M. Luca Molinari avec effet au 3 novembre 2009.

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2008:

- M. Joseph Charles Schull né le 2 mars 1961 à Montréal, Canada et résidant au 5 Essex Villas, Londres W8 7BP, Royaume-Uni; et
- Dr. Henry Kressel, né le 24 janvier 1934 à Vienne, Autriche et résidant au 1056 Fifth Avenue, #10DE, New York, NY 10028, Etats-Unis d'Amérique.

De sorte que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- M. Jeremy Young;
- M. Guy Sochovsky;
- M. Peter Langkilde;

- M. Max Fowinkel;
- M. Philip Bruchmann;
- M. Charles Gurassa;
- M. Piyush Sodha;
- M. Mark Ein;
- M. Guy Dubois;
- M. Jean Mandeville;
- Dr. Henry Kressel;
- M. Joseph Charles Schull.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009153050/37.

(090185568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Gouts et Saveurs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4808 Rodange, 72, Chemin de Brouck.

R.C.S. Luxembourg B 149.495.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Joëlle HAAS, commerçante, demeurant à L-4808 Rodange, 72, Chemin de Brouck.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GOUTS ET SAVEURS S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Rodange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la vente de tous produits alimentaires ainsi que l'exploitation d'un snack avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Rodange, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par Madame Joëlle HAAS, préqualifiée.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Madame Joëlle HAAS, commerçante, née à Metz (France), le 16 mai 1964, demeurant à L-4808 Rodange, 72, Chemin de Brouck.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Cédric DACOS, expert-comptable, né à Liège (Belgique), le 23 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-8245 Mamer, 2A, rue de la Libération.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-4808 Rodange, 72, Chemin de Brouck.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HAAS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009152132/157.

(090184457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

### **I.C.O.E. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 13.

R.C.S. Luxembourg B 104.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 01.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

Cabexco

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2009152139/15.

(090184376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

### **Chadwick Lending (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 100.801.

### DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Trans Power Investments Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 284, P.O. Box 50132, Limassol, Chypre, registered with the Registrar of Companies under the number 225653,

hereby represented by Mr Jérôme Bouclier, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given on 30 November 2009, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Chadwick Lending (Lux), S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.801, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 719, of 13 July 2004;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up;

- III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;
- IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;
- V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:
- that all assets have been realised;
  - that all assets have become the property of the sole shareholder;
  - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
  - that the Company has an outstanding debt in an aggregate amount of EUR 125,644.88 to the Luxembourg tax authorities; and
  - regarding potential liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it irrevocably assumes the obligation to pay for such liabilities;
- VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;
- VII. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;
- VIII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 900.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Trans Power Investments Ltd, une société régie par les lois de Chypre, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 284, P.O. Box 50132, Limassol, Chypre, enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 225653,

dûment représentée par Maître Jérôme Bouclier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 30 Novembre 2009.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société Chadwick Lending (Lux), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.801, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette en date du 7 Mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 719 le 13 Juillet 2004;

2. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

3. Le comparant, prénommé, est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- que la Société a une dette vis-à-vis de l'administration fiscale d'un montant de EUR 125.644,88 et;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

6. De sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

7. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à € 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Relation: EAC/2009/14652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009154071/98.

(090186818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Abralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Abralux S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009152141/13.

(090184369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Boutique Marianne Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 44, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de BOUTIQUE MARIANNE Sàrl*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009152142/13.

(090184367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Les Résidences d'Howald S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 135.669.

Il résulte des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2008 que:

1. les démissions de Monsieur Bernard Piron et de Madame Janine Martin des fonctions d'administrateurs de type B ont été acceptées;
2. les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:
  - Monsieur Joseph Marinus Bakker, résidant à Listerlaan, 1, NL-2243 AV Wassenaar;

- Monsieur Petrus Wilhelmus Franciscus van der Helm, résidant à Kort Land, 7A, NL-2411 ZA Bodegraven  
Les mandats confiés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

3. Le mandat de commissaire de la société TP Management (Luxembourg) SA prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2008 que:

1. La démission de Monsieur Bernard Piron de la fonction d'administrateur délégué a été acceptée.
2. Monsieur Joseph Marinus Bakker, résidant à Listerlaan, 1, NL-2243 AV Wassenaar, a été nommé à la fonction d'administrateur délégué de catégorie B.
3. Monsieur Louis-Marie Piron est administrateur délégué de catégorie A.
4. Les mandats des deux administrateurs délégués prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.
5. La co-signature de Monsieur Louis-Marie Piron est obligatoire sur tous les documents engageant la société.

Strassen, le 4 décembre 2009.

*Pour la société*  
Jean-Michel Dangis  
*Comptable*

Référence de publication: 2009153052/28.

(090185549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**HBLT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6475 Echternach, 26, rue Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 124.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour compte de HBLT S.A.*  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009152143/13.

(090184366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Immowa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 75.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOWA*  
*Société à responsabilité limitée*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009152146/13.

(090184350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Immowa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 75.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOWA  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009152147/13.

(090184347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 25 novembre 2009 que:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet au 27 novembre 2009.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 27 novembre 2009. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Meike Lakerveld.

Référence de publication: 2009152313/15.

(090184653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Waru S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 73, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 111.274.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WARU S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009152153/12.

(090184335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Rusta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 77, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 110.999.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUSTA S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009152154/12.

(090184334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Rusta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 77, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 110.999.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUSTA S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009152155/12.

(090184332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Tertio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.105.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John ROLLINGER, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess, Président et administrateur délégué

- Madame Andrée ROLLINGER-WEIMERSKIRCH, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess

- Monsieur Henri SEITER, demeurant 12, Am Batzent, L-8551 Noerdange

Est nommé réviseur d'entreprises, en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- BDO AUDIT, RCS Luxembourg B 147.570, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009152310/18.

(090184478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.750,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.407.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 59 001 777 591, as responsible entity of AMP Capital Global Direct Property Fund, (the Sole Shareholder)

Here represented by Marie Roche, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as responsible entity of AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND, is the sole shareholder of AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 22, 2007 number 1245 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 28, 2009 number 1665.

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625.-) represented by one hundred and one (101) Class A1 shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through their proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder of the Company, Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its

present amount of EUR 12,625.- (twelve thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 101 (one hundred and one) Class A1 shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred and fifty euro) represented by 102 (one hundred and two) Class A1 shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 1 (one) new Class A1 share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty five euro) and having the same rights as the existing shares

*Second resolution*  
*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented by Marie Roche, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 22, 2009, declares that it subscribes to 1 (one) new Class A1 share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of EUR 300,000 (three hundred thousand euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage (the Contribution).

The amount of the Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Contribution to the Company, in an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand euro), is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 299,875 (two hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as responsible entity of AMP CAPITAL GLOBAL	
DIRECT PROPERTY FUND . . . . .	<u>102 Class A1 shares</u>
Total: . . . . .	102 Class A1 shares

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred and fifty euro (EUR 12,750) represented by one hundred and two (102) Class A1 shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shares of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.- (one thousand six hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois d'Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro

ABN 59 001 777 591, en tant qu'entité responsable d'AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND, (ci-après, l'Associé Unique);

ici représentée par Marie Roche, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant qu'entité responsable d'AMP CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND est l'associé unique de AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément à un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2007 sous le numéro 1245 (Ci-après, la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 août 2009 sous le numéro 1665.

II. Le capital social est fixé à douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-), représenté par cent une (101) parts sociales de classe A1 sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

III. L'Associé Unique détient à présent toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 101 (cent une) parts sociales de classe A1, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 12.750,- (douze mille sept cent cinquante euros), représenté par 102,- (cent deux) parts sociales de classe A1 d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de classe A1 de la Société d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

*Souscription et Paiement*

L'Associé Unique, représenté par Marie Roche, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 octobre 2009, déclare qu'il souscrit à 1 (une) nouvelle part sociale de classe A1 de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société, et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 300.000 (trois cent mille euros) dont la preuve a été fournie au notaire par un certificat de blocage (l'Apport).

Le montant de l'Apport est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport à la Société, pour un montant total de EUR 300.000 (trois cent mille euros), sera alloué comme suit:

- (i) un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social, et
- (ii) un montant de EUR 299.875 (deux cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant qu'entité responsable d'AMP	
CAPITAL GLOBAL DIRECT PROPERTY FUND . . . . .	102 parts sociales de classe A1
Total: . . . . .	102 parts sociales de classe A1

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille sept cent cinquante euros (12.750) représenté par cent deux (102) parts sociales de Classe A1 sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout avocat ou employé de Loyens & Loeff ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. à

procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actions de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.600.- (mille six cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ROCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45732. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152158/156.

(090184340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Treshold Eagle S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Treshold Eagle S.A.).**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

In the year two thousand and nine, on the ninth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TRESHOLD EAGLE S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 77997), a société anonyme holding having its registered office at 59, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, Luxembourg, incorporated by a notarial deed on September 18<sup>th</sup>, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 184 of March 10, 2001 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The meeting is declared open and is presided by Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Virginie MICHELS, private employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1- Amendment of article 1 of the company's articles of incorporation to read as follows:

"There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law on Commercial Companies"), by the law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) (hereafter the "SPF Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company will exist under the name of "TRESHOLD EAGLE S.A. - SPF".

2- Amendment of article 4 of the company's articles of incorporation to read as follows:

"The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law."

3- Addition of a new paragraph 3 to article 5 of the company's articles of incorporation to read as follows:

"The shares may be transferred freely under condition to be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law."

4- Amendment of article 21 of the company's articles of incorporation to read as follows:

"All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law".

5- Update of the articles of incorporation in conformity with the new provisions of the law of August 25<sup>th</sup>, 2006.

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

*First resolution*

The extraordinary general meeting decides to change the denomination of the company into "TRESHOLD EAGLE S.A. - SPF".

As consequence the first article of articles of incorporation has been modified as follows:

**Art. 1.** "There exists a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law on Commercial Companies"), by the law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) (hereafter the "SPF Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company will exist under the name of "TRESHOLD EAGLE S.A. - SPF"."

*Second resolution*

The extraordinary general meeting decides to change the object the company.

As consequence article 4 of articles of incorporation has been modified as follows:

**Art. 4.** "The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law."

*Third resolution*

The extraordinary general meeting decides to add a new paragraph 3 to article 5 of the company's articles of incorporation to read as follows:

"The shares may be transferred freely under condition to be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law."

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting decides to amend article 21 of the company's articles of incorporation to read as follows:

**Art. 21.** "All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law".

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting decides to update the articles of incorporation in order to be in conformity with the provisions of the law of August 25<sup>th</sup>, 2006.

As a consequence, the first paragraph of article 6 and article 12 and article 16 of the company's articles of incorporation are amended as follows:

**Art. 6. (first paragraph).** "The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company. The directors are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting."

**Art. 12.** "The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

**Art. 16.** "The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten per cent of the company's share capital."

The extraordinary general meeting decides to delete all paragraphs concerning the authorized capital in Article 15 of the company's articles of incorporation.

The extraordinary general meeting decides to delete the last sentence of Article 11 of the company's articles of incorporation.

There being no further business, the meeting closes.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "TRESHOLD EAGLE S.A.", (R.C. Luxembourg, section B numéro 77997), une société anonyme holding, ayant son siège social au 59, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 10 mars 2001, (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter et l'assemblée reconnaît:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal et sera dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "TRESHOLD EAGLE S.A. - SPF".

2. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle pourra prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et pourra faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la Loi sur les SPF".

3. Ajout d'un troisième alinéa supplémentaire à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

"Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF."

4. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés, telle que modifiée, et à la Loi sur les SPF."

5. Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de la dénomination sociale de la Société en "TRESHOLD EAGLE S.A. - SPF".

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** "Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "TRESHOLD EAGLE S.A. - SPF".

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

**Art. 4.** "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle pourra prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et pourra faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la Loi sur les SPF".

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un troisième alinéa supplémentaire à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

"Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés, telle que modifiée, et à la Loi sur les SPF."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

**" Art. 6. (Premier alinéa).** - La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

**" Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

**" Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 5 des statuts.

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, S. HACKEL, V. MICHELS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13599. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009152257/212.

(090184289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.022.250,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.560.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009152159/16.

(090184187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Fondal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.969.

In the year two thousand nine, on the twenty-third of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "FONDAL S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 23rd of October 1998, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C-n° 24 of 15 January 1999. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 14<sup>th</sup> of April 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C-n° 687 of 5 July 2004.

The meeting was opened by Ms. Christine Valette, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To dissolve the Company and to put it into liquidation.

2. To grant full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates.

3. To appoint Pricoa General Partner Ltd as liquidator and to determine its powers as liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, more than half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

*Second resolution*

The General Meeting decided that full discharge is granted to the directors and to the statutory auditors of the Company for the exercise of their mandates.

*Third resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, PRICOA GENERAL PARTNER LIMITED, having its registered office in 7<sup>th</sup> Floor, 123 St Vincent Street, G2 5EA Glasgow, United Kingdom.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FONDAL S.A.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 24 du 15 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 687 du 5 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Christine Valette, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Décharge entière accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

3. Nomination de Pricoa General Partner Ltd comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne

varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que décharge entière est accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, PRICOA GENERAL PARTNER LIMITED, ayant son siège social à 7<sup>th</sup> Floor, 123 St Vincent Street, G2 5EA Glasgow, Royaume-Uni.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. VALETTE, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39613. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152161/111.

(090184357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Honestas Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 69.821.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 2 décembre 2009 à 16 heures 30 au 10 rue sainte Zithe, L-2763 Luxembourg*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission Madame Giulia Gambucci de sa fonction d'administrateur de la Société et la démission de Monsieur Carlo Revoldini de son poste d'administrateur et administrateur délégué, décide de révoquer Monsieur Victor Reyter de son poste d'administrateur de la Société et de révoquer la société FIDELUX CONSULTING S.A. de sa fonction de commissaire de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

120133

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme les personnes suivantes aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe
- Monsieur André Lutgen, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe
- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965, avec adresse professionnelle au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe

L'assemblée nomme la société suivante aux fonctions de commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- L'Alliance Révision S. à r.l., avec siège social au L-2310 Luxembourg, 54 avenue Pasteur, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 46 498

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009152837/35.

(090185248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Albion 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 122.641.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009152162/11.

(090184619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.879.750,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1 Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009152163/16.

(090184188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Edishare S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 68.304.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux septembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EDISHARE S.A. (anciennement EMO-LUX S.A.), avec siège social à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 281 du 22 avril 1999, Modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 790 du 23 octobre 1999,

Modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2003, publié au dit Mémorial C, numéro 222 du 24 février 2004 Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1189 du 22 novembre 2004.

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 décembre 2004 publié au Mémorial C numéro 286 du 31 mars 2005

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 545 du 05 avril 2007

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1380 du 06 juillet 2007 inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 68304.

L'assemblée est ouverte à 10.50 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Etienne PROESMANS demeurant à F-91370 Verrieres-le-Buisson, 3, Square des Muses,

qui désigne comme secrétaire Madame Graziella BLANQUART, employée privée, demeurant à B-4300 Waremmé, 140, rue de Brale.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Constat d'augmentation du capital social d'un montant de 10.757.500 euros, représenté par 8275 actions sans désignation de valeur nominale, pour le porter de son montant actuel de 6.352.500.- € à celui de 17.110.000.-€, représenté par 22.275 actions sans désignation de valeur nominale par une souscription faite moyennant l'apport d'une créance détenue par la société anonyme ELHENA

2. la modification afférente de l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à dix-sept millions cent dix mille euros (EUR 17.110.000), représenté par vingt-deux mille deux cent soixante-quinze (22.275) actions sans désignation de valeur nominale."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que 93.84 % du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 93.84% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide et constate l'augmentation de capital à concurrence de 10.757.500 euros, représenté par 8275 actions sans désignation de valeur nominale, pour le porter de son montant actuel de 6.352.500.- € à celui de 17.110.000.-€, représenté par 22.275 actions sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Les huit mille deux cent soixante-quinze (8.275) actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme ELHENA et ont été libérées moyennant l'apport d'une créance ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, et concluent comme suit: "Sur base des vérifications mentionnées ci-dessus, nous estimons que la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur des actions ayant une valeur nominale totale d'EUR 10.757.500.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur de l'apport."

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à dix-sept millions cent dix mille euros (EUR 17.110.000), représenté par vingt-deux mille deux cent soixante-quinze (22.275) actions sans désignation de valeur nominale.

" Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.10 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 5.000.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: E. Proesmans, G. Blanquart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 septembre 2009 - WIL/2009/786 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 29 octobre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009152780/81.

(090185570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

---

**Oloron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.086.

---

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLORON S.A.

DE BERNARDI Alexis / HEITZ Jean-Marc

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152165/12.

(090184190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Syrval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.266.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYRVAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009152201/12.

(090184573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Exclusive Belge S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 38.863.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2009*

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2015.

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de la société Lauren Business Limited démissionnaire et de réduire le nombre de poste d'Administrateur de quatre à trois.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2015.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour EXCLUSIVE BELGE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152816/27.

(090185327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Fidex Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 48.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEX AUDIT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009152202/13.

(090184571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Building Consult S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 21.319.

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BUILDING CONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 21.319, constituée suivant acte reçu le 15 février 1984, publié au Mémorial C numéro 70, page 3.350 de 1984.

L'assemblée est présidée par Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi).

2) Abandon de la version allemande des statuts et refonte complète en langue française.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'abandonner la version allemande des statuts et de procéder à une refonte complète en langue française, comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "BUILDING CONSULT S.A.".

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

#### **3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II - Capital**

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 55.800,- (cinquante-cinq mille huit cents Euros), divisé en 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre Euros et quatre-vingts cents) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

#### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **10. Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

## 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la Société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

## 14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

#### 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de mai, à 11.00 heures.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

### Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

#### 19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

## 20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI - Dissolution, Liquidation

### 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## Titre VII - Loi applicable

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. GOFFINET, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48108. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152269/208.

(090184522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

### **Corner Land S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.547.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009152289/9.

(090184883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

### **Sofinex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009152203/12.

(090184570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Domaine Bredimus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 108.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009152290/9.

(090184159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Elara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 109.593.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009152206/13.

(090184566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Finloc Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 98.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009152280/10.

(090184294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Brignier International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 65.251.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009152286/10.

(090184225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 6.554.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009152277/12.

(090184297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de la société Burberry Luxembourg Holdings Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458270, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, Londres SW1P 2AW, en sa qualité d'associé unique de la société Burberry Luxembourg (No. 1) s.à.r.l., qu'elle a pris acte de la démission comme gérant de M. Patrice Pelé, demeurant à Paris, et nomme comme nouveau gérant avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, Monsieur José Valero, né le 20 décembre 1972 et demeurant 23-29, Calle Lima, E-08030 Barcelone, Espagne, pour une durée de six ans, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.*Pour Burberry Luxembourg (No.1) s.à.r.l.*

M. E. Isaac

Référence de publication: 2009152432/18.

(090184891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.050.300,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.655.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de la société Burberry Luxembourg Holdings Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458270, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, Londres SW1P 2AW, en sa qualité d'associé unique de la société Burberry Luxembourg (No.3) s.à.r.l., qu'elle a pris acte de la démission comme gérant de M. Patrice Pelé, demeurant à Paris, et nomme comme nouveau gérant avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, Monsieur José Valero, né le 20 décembre 1972 et demeurant 23-29, Calle Lima, E-08030 Barcelone, Espagne, pour une durée de six ans, le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.*Pour Burberry Luxembourg (No.3) s.à.r.l.*

E. Isaac

Référence de publication: 2009152434/19.

(090184162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Belvall Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.349.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 novembre 2009*

Suite à l'accord reçu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en date du 27 novembre 2009, il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 novembre 2009 que:

- M. Heinrich Karl Linz, administrateur, né le 13 septembre 1957 à Würzburg, Allemagne, demeurant à Freihofstrasse 28, CH-8700 Küsnacht, Suisse, a été nommé administrateur de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

*Pour Belvall Capital S.A.*

Max Kremer

Référence de publication: 2009152438/17.

(090184922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Burberry Luxembourg (No.5) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.225.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de la société Burberry Luxembourg (no.4) s.à r.l., une société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 97224, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, en sa qualité d'associé unique de la société Burberry Luxembourg (No.5) s.à.r.l., qu'elle a pris acte de la démission comme gérant de Monsieur Patrice Pelé, demeurant à Paris, et nomme comme nouveau gérant avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, Monsieur José Valero, né le 20 décembre 1972 et demeurant 23-29, Calle Lima, E-08030 Barcelone, Espagne, pour une durée d'un an, le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

*Pour Burberry Luxembourg (No.5) s.à.r.l.*

E. Isaac

Référence de publication: 2009152436/19.

(090184164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.169.

Monsieur Franck Sarre a changé de domicile. Sa nouvelle adresse qui doit être mentionnée sous la rubrique "Administrateur/gérant" est la suivante:

40, avenue de Nancy

F-57000 Metz

Monsieur Philippe Amand a également changé de domicile. Sa nouvelle adresse qui doit être mentionnée sous les rubriques "Administrateur/gérant" et "Délégué à la gestion journalière" est la suivante:

Wiesenstrasse, 16

D-54441 Kanzem

Philippe Amand / Franck Sarre

*Administrateur Directeur / Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2009152441/17.

(090184875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

—  
BEKANNTMACHUNG

Herr Wilfried Siegmund hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Fund SICAV ("die Gesellschaft") mit Wirkung zum 9. November 2009 niedergelegt.

Mit Wirkung zum 10. November 2009 wurde Herr Michael Peters, Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11-13, 60329 Frankfurt, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 15. Januar 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Senningerberg, im November 2009.

Für die Richtigkeit des Auszuges:

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

*Maringer / Eis*

Référence de publication: 2009152442/17.

(090184371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Wendigo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.771.

Par le présent avis, la Société informe les tiers des changements des sièges sociaux des Associés de la Société «Samalenta Limited» et «Ululan Investments Limited» désormais domiciliés à Simou Menardou, 8, Ria Court, 1<sup>er</sup> étage, Fiat/Office 101, 6015 Larnaka, Chypre.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009152443/14.

(090184839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Fiesta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 79.927.

*Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le conseil d'administration*

- Monsieur Miguel Gomes de Carvalho Martins, entrepreneur, demeurant professionnellement au 115, Avenida Almirante Reis, 5<sup>th</sup> Floor, 1150-014 Lisbon, Portugal est coopté en tant que nouvel Administrateur avec effet au 21 juillet 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour FIESTA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009152456/13.

(090184270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Aerospace Services S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 73.268.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 11 novembre 2009

- que la démission de M. Bart Zech en tant qu'administrateur avec effet au 27 novembre 2009 est acceptée.
- que Mme Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouvel administrateur avec effet au 27 novembre 2009. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009152448/15.

(090184832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**E.B. Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 38.281.

Par décision du conseil d'administration en date du 15 septembre 2009 a été nommé en remplacement de Monsieur Paul Lutgen, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant au 31 décembre 2010.

- Monsieur Alfred KLACSKA, demeurant 56, Hochstrasse à Perchtoldsdorf (Autriche), Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009152427/12.

(090184876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.